

## TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 5 mai 1988

[Traduction]

Le Comité sénatorial des finances nationales s'est réuni aujourd'hui à 11 h pour étudier le budget principal de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989.

**Le sénateur Fernand-E. Leblanc (président)** préside la séance.

**Le président:** Honorables sénateurs, nous tenons aujourd'hui notre troisième séance consacrée à l'examen du budget principal déposé devant le Parlement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989. Nous avons le plaisir d'accueillir un représentant du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, M. Ralph Heintzman, directeur général du programme. Je crois comprendre que M. Heintzman souhaite faire une déclaration liminaire, dont le texte a été remis à tous les membres du comité.

M. Heintzman, vous avez la parole.

**M. Ralph Heintzman, directeur général, programmes et politiques, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada:** Merci, monsieur le président. J'aimerais d'abord vous remercier au nom du Conseil et de son président, M. John Leyerle, qui malheureusement est absent aujourd'hui. Il est aux États-Unis et ne peut pas être présent ici aujourd'hui.

Il aimerait, j'en suis sûr, que j'exprime ses regrets de n'être pas capable d'être ici aujourd'hui.

Nous sommes reconnaissants d'avoir l'occasion de vous parler de notre expérience avec le programme de contrepartie. J'aimerais, en commençant, vous présenter mes collègues qui sont avec moi aujourd'hui. À ma gauche, vous avez monsieur Gaston Bouliane, le trésorier du Conseil. À sa gauche, vous avez monsieur Pierre Chartrand, directeur de la division des finances du Conseil et à ma droite M. Allan Fox, l'analyste senior de la politique dans la division de politiques et planification au Conseil.

Comme je l'ai dit, nous sommes très heureux de nous présenter devant vous aujourd'hui pour discuter des résultats de la politique de jumelage des fonds appliquée depuis deux ans, et de vous fournir une évaluation préliminaire de son incidence probable sur la capacité du Conseil à financer la recherche en sciences sociales.

En 1985, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada approuvait son deuxième plan quinquennal, pour 1985-1990. Ce plan envisageait des augmentations budgétaires correspondant aux priorités suivantes: maintien d'une capacité élevée de recherche axée sur les disciplines; expansion des programmes de perfectionnement des ressources humaines; lancement de nouveaux thèmes stratégiques; et mise en place d'un nouveau programme de soutien aux centres de recherche.

Dans son plan quinquennal, le Conseil affirmait qu'il était de plus en plus important que les recherches en sciences sociales portent sur les problèmes complexes auxquels font face les décideurs du Canada, alors que notre société est de plus en plus caractérisée par l'exploitation des connaissances et à une époque où l'augmentation constante des coûts de la recherche menace de limiter les capacités du Conseil à la financer. Il

[Traduction]

constatait par ailleurs que cette augmentation de coûts intervenait alors que le budget du Conseil n'augmentait pas suffisamment pour tenir compte de l'inflation et que la clientèle du Conseil et les appels lancés pour obtenir son appui ne cessaient d'augmenter. Trois ans plus tard, comme vont le montrer les statistiques que je vais vous donner, la situation n'a pas beaucoup changé.

En dollars constants, le budget de base du Conseil est maintenant inférieur à ce qu'il était en 1978, à sa création. Je dois préciser que cette conclusion repose sur une définition technique du budget de base. En effet, si on considère les fonds dont dispose réellement le Conseil pour ses activités, il n'ont pas changé, ou ils sont légèrement plus élevés, dépendant de la méthode de calcul. Cependant, ils n'ont pas augmenté de manière importante. Facteur peut-être encore plus révélateur, le niveau de financement des sciences humaines et sociales est en fait légèrement inférieur aujourd'hui, en dollars constants, à ce qu'il était il y a 20 ans, soit en 1968.

En 1978, le Conseil recevait 16,2 p. 100 des sommes attribuées aux trois Conseils de recherches, c'est-à-dire à lui-même, au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, et au Conseil de recherches médicales du Canada. Aujourd'hui, sa part n'est que de 12 p. 100.

La part des dépenses brutes nationales de recherche et de développement consacrées aux sciences humaines et sociales est passée de 11,7 p. 100 à 8,3 p. 100 au cours des dix dernières années.

La part de ces dépenses nationales brutes consacrées aux sciences humaines et sociales par le gouvernement fédéral est passée de 7 p. 100 en 1978 à 5,3 p. 100 en 1987.

Depuis sa création, le Conseil a développé ses programmes de soutien à la formation des jeunes chercheurs et a mis en place de nouveaux programmes de subventions stratégiques destinés à faire face aux problèmes importants que connaît la société contemporaine. Cela s'est traduit par une augmentation sensible, environ 50 p. 100, des demandes traitées par le Conseil depuis sa création. En même temps, le personnel du Conseil a diminué de 12 p. 100.

La décision de gouvernement de geler le budget de base du CRSHC au niveau de 1985-1986 et d'établir un maximum de seulement 6 p. 100 aux augmentations possibles du fait de la politique de jumelage des fonds est donc particulièrement préoccupante. Bien que le gouvernement ait annoncé que sa nouvelle politique garantirait la stabilité des crédits fournis au Conseil durant les cinq prochaines années, l'avenir financier de celui-ci reste des plus incertains. En effet, le budget de base est gelé à un niveau relativement bas par rapport aux crédits fournis aux deux autres Conseils, et à un niveau sensiblement plus faible, en termes réels, qu'au début des années 1970. Autrement dit, la politique de jumelage des fonds doit être appliquée par le CRSHC à partir d'un budget de base considérablement réduit, et qui continuera de diminuer, en termes réels, durant l'application de la politique, si les fonds de contrepartie ne sont pas intégrés au budget de base. En outre, même s'ils l'étaient, la situation continuerait de se détériorer si le taux d'inflation devait augmenter.